

Je ne commenterai pas ce matin le contenu de la charte ni dans quelle mesure ce contenu est satisfaisant. Le premier ministre lui-même est un peu déçu, et il est peut-être exagéré de dire que cet ensemble constitue une charte. Toutefois, ce que je tiens à signaler à la Chambre ce matin, ce sont une ou deux ambiguïtés que présente la situation actuelle.

Tout d'abord, le premier ministre a-t-il dit qu'il reportait la date limite au-delà du 28 juin, ou a-t-il indiqué qu'en ce qui concernait son gouvernement, il était disposé à la remettre? Ce n'était pas clair dans la déclaration du premier ministre ce matin.

Deuxièmement, dans les commentaires qu'il a faits en dehors de la Chambre, le premier ministre a laissé entendre qu'il n'attachait pas beaucoup d'importance à la réforme constitutionnelle. J'ai donc été bien étonné de l'entendre faire une déclaration sur le sujet ce matin. En toute sincérité, je lui demande cependant de réfléchir aux conséquences de ses propos en dehors de la Chambre dans lesquels il a donné l'impression que la réforme constitutionnelle n'est pas si importante après tout, et que nous n'en avons pas besoin pour vivre. Qu'il songe à leurs répercussions sur l'intérêt que l'ensemble de la population et des provinces portent aux conférences constitutionnelles, et sur la bonne volonté des provinces moins empressées à continuer leur participation au pénible processus de ces discussions. Si le premier ministre croit qu'il importe de poursuivre les discussions et de réaliser cette réforme, il devrait sans hésiter le faire bien comprendre aux Canadiens. Je dis sans ambages qu'il est essentiel de réaliser des progrès en matière constitutionnelle. Je n'étais pas à Victoria, mais d'après ce qu'on m'a dit, j'ai l'impression que des progrès ont été accomplis. Il serait regrettable d'abandonner la partie. Je le répète, je crois qu'il est important de poursuivre ces discussions. Le premier ministre devrait le dire catégoriquement.

Je reconnais qu'il y a d'autres questions pressantes à étudier au Parlement et qui devraient retenir l'attention du gouvernement fédéral et des autres. Je pense que nous pouvons faire les deux choses à la fois. Mais nous ne devrions pas retarder l'étude de ces autres questions importantes à cause des discussions constitutionnelles, mais je suis convaincu, même si je comprends parfaitement l'impatience manifestée dans de nombreuses parties du pays au sujet du temps consacré aux discussions constitutionnelles, et l'amertume suscitée par le refus du Québec, que pour l'avenir du Canada, il nous importe de reconnaître la valeur de ces efforts de tâcher de nous acquitter de nos responsabilités.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il est évidemment regrettable qu'un accord n'ait pu être conclu à Victoria. J'insiste bien sur les termes que j'ai employés car je crois possible que les Canadiens aient pu recevoir une fausse impression. Il n'y a pas eu d'accord à Victoria. C'est pourquoi il a fallu prévoir le temps nécessaire pour que les cabinets respectifs décident s'ils souscriraient ou non au document élaboré à Victoria. Ce qui est vraiment regrettable, ce n'est pas que le premier ministre d'une province canadienne ait rejeté la charte, mais bien qu'il n'y ait eu, en fait, aucun accord à Victoria entre les 11 chefs de gouvernement. J'ignore les raisons pour lesquelles

ils n'ont pas pu s'entendre, naturellement, bien qu'ayant été présent à Victoria, car je n'ai pas pu assister aux séances à huis clos.

• (11.20 a.m.)

Je dis, monsieur l'Orateur, que je ne blâme pas entièrement M. Bourassa de son hésitation à accepter la prétendue charte, car j'ai déclaré à certains de mes amis à Victoria que le document 94A révisé prêtait plutôt à confusion du fait que le libellé laissait entièrement dans le doute lequel des paliers de gouvernement aurait effectivement priorité dans les domaines législatifs, même dans la version modifiée du 94A qui a été présentée. J'ai lu il y a quelques jours dans un journal de l'Ouest—je n'en ai pas de coupure avec moi, mais je crois que ma mémoire est fidèle—qu'au cours d'une interview, en réponse à une question de M. Claude Ryan, le premier ministre lui-même avait dit qu'il ne savait pas comment la cour réagirait en cas de conflit entre une loi fédérale et une du Québec, toutes deux concernant les allocations familiales. Il n'avait aucune idée précise de la décision que rendrait la cour. Je crois que c'est ce que le premier ministre a dit, car il fait signe que oui. Dans ce cas, il saute aux yeux de tout Canadien réfléchi qu'il n'aurait pas été très facile pour M. Bourassa d'accepter la charte, si le gouvernement du Québec cherchait à obtenir, ce qu'il faisait, la priorité dans les domaines qui étaient ajoutés. Je ne dis pas qu'il y avait droit, même si j'éprouve moi-même une grande sympathie pour ses aspirations dans ce sens. Mais si c'est bien ce qu'il tentait d'obtenir, il aurait été trop ridicule d'espérer que le gouvernement du Québec accepte le projet de constitution, car il n'avait aucune certitude quant au contenu précis de l'article 94A amendé qui pouvait bien ne rien renfermer du tout.

Le premier ministre a dit—et je suis naturellement d'accord avec lui—que dans une tâche aussi difficile que la reformulation d'une constitution, il fallait composer et mettre de l'eau dans son vin. En toute déférence, cela ne veut pas dire recourir délibérément à un langage confus, incertain et ambigu, car s'il est une chose que notre constitution doit tâcher d'éviter, et son avenir en dépend, c'est un langage délibérément ambigu.

Le premier ministre a dit, non pas à la Chambre mais à l'extérieur, que M. Bourassa n'avait rencontré qu'une très faible opposition. C'était un compliment aux quelques centaines de membres de mon parti au Québec comme s'ils dirigeaient l'opposition. Je souhaiterais qu'ils soient assez forts pour le faire. Je le remercie du compliment, mais il est évident—comme ce doit l'être à tous les députés et à tous les Canadiens—que si nous devons rédiger une nouvelle constitution et maintenir l'unité au pays, comme nous le voulons tous, n'oublions pas que, à l'exception de certains ministériels ici, il semble qu'on s'oppose à l'unanimité à cette prétendue charte. Le document émanant de Victoria a, de fait, soulevé l'opposition du parti libéral du Québec—des amis du premier ministre, ce qui revêt beaucoup plus d'importance que s'il s'était agi de mes amis au Québec, je regrette de le dire—du gouvernement libéral du Québec et de tous les partis de l'opposition à l'Assemblée législative, et dans la mesure où j'ai pu m'en assurer dans le laps de temps que j'ai eu pour lire